
COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES REGIONALE COTR – CR DE LA REUNION N°1-2020

31 octobre 2020

Visioconférence

Présidence : Marie-Anne Gorichon-Dias

Membres présents : Philippe Chapt, Pierre-Yves Viallard, Nicole Lassignardie, Philippe Lafourcade, Maité Lafourcade, René Meyer, Martine Laval, Rémy Rougier, Didier Rousset, Georges Couteau, Alain Gouguet, Marilyn Georgel

Membres excusés : Françoise Jeante, Jacqueline Dolosor, Michel Dolosor, Véronique Delrieu, Patrick Bergeaud, Maryse Dupas, Thierry Moulin

Membre de droit présent : Éric Raul

Membres de droit excusés : Françoise Jeante, Jean-Pierre Rouquier

Membre du Comité Directeur présent : Joël Jollit

Salarié invité présent : Ludovic Martin, responsable du domaine formation à la Ligue

Début de la séance (9h30) ; Fin de la séance (11h30)

1/ POINT SUR LA FORMATION (LUDOVIC MARTIN)

Modules validés directement par les candidats sur le site de l'OFA + fiches de validation pratique remontées par les candidats auprès de Ludovic.

Quelques modules réalisés au niveau des assistants et juges régionaux : actuellement, 20 juges running validés + 1 juge lancer + 4 assistants.

+ formations de personnes hors région

Programmation de formation sur Poitiers (anciens formulaires de candidature utilisés)

Difficulté : problème sanitaire qui nous bloque sur le terrain, modules repoussés. Actuellement, 2 journées de formation prévues à Poitiers d'ici la fin de l'année.

Au niveau local, les candidats doivent se manifester. Il faut que les responsables de Comité sachent qui veut se former pour organiser les formations. S'ils ne peuvent pas tout organiser, la formation peut se dérouler sur un autre département.

Réexpliquer les modalités dans chaque Comité.

Rôle de la COT : alerter les Comités pour identifier les besoins des clubs.

Par rapport à l'organisation des compétitions, cibler les besoins pour orienter les formations des clubs.

L'OFA fait peur, la manipulation de l'informatique rebute. Manque de motivation pour se former.

Commencer par les modules assistants qui sont plus simples. Ludovic accompagne les candidats si besoin.

Sur le calendrier, préciser que les examens ne sont plus les mêmes : aujourd'hui, il s'agit de QCM envoyés par l'OFA, il n'y a plus d'examen écrit comme autrefois. Il reste juste un examen pratique.

Changer les termes : notion de validation plutôt que d'examen.

Logica : changement du système en cours et pas de communication sur les modifications. La nouvelle version n'est toujours pas opérationnelle.

Les nouveaux modules ne sont pas associés aux anciennes dénominations. Les officiels LOGICA se sentent dévalorisés car ils n'ont pas d'équivalence et n'ont donc pas accès aux nouveaux modules pour pouvoir poursuivre leur formation.

Il faut rassurer les candidats, il est nécessaire d'être patient. Les équivalences se mettront en place quand le logiciel sera opérationnel. Continuer à utiliser le logiciel actuel pour mieux le maîtriser.



Aujourd'hui, ce qui freine les candidats ce sont les déplacements, notamment pour les pratiques.

Pour le niveau assistant, cela doit se faire au niveau des Comités.

Formation découverte qui pourrait se faire **juste avant** les compétitions.

Formations en visioconférence à encourager en particulier avec les conditions sanitaires actuelles et notamment pour les niveaux assistants. Néanmoins, pour certains modules, cela reste compliqué.

Par exemple, au niveau juge ou chef juge, difficulté à expliquer les subtilités des tableaux de classements pour les sauts. Il faut que l'on puisse se mettre à disposition des candidats.

Les formations doivent toutes être déclarées sur l'OFA.

Réflexion sur la création de tutoriels avec des images de scènes sportives. Mais a-t-on assez de formateurs pour réaliser ce type de produit ? Cela nécessite d'avoir des compétences importantes en informatique et relève de qualifications de type professionnel, mais permettrait cependant d'avoir des aides complémentaires.

Est-ce que cela ne va pas faire double emploi avec ce que propose l'OFA ? Des tutoriels avaient été créés et mis en ligne sur le site de la Ligue et ont dû être supprimés car non validés par l'OFA.

Le livret des règlements est un bon appui à la formation.

2/ REDEFINITION DU ROLE DE LA COT

- Proposer aux formateurs d'utiliser des outils complémentaires à l'OFA.
- La COT départementale permet d'organiser les formations et valider les niveaux assistants.
La COT régionale, elle, valide les pratiques des niveaux juges et chefs juges.
Pour les pratiques, est-ce que les candidats peuvent être validés sur des compétitions hors région ?
Les membres de la COT préfèrent garder la main sur les validations des pratiques des juges de la région.
- Désignation/validation des JA pour les compétitions importantes et les meetings qualificatifs pour la désignation des JA fédéraux à partir du calendrier aux côtés de la CSO. Les clubs organisateurs doivent faire des propositions.
- Rôle de suivi des compétences pour pouvoir aider les juges.

Remarque : les rôles de directeur de compétition et de directeur de réunion ne sont toujours pas bien identifiés et doivent être précisés.

- Poursuite de la mise à jour des règlements sur le site de la Ligue. Idem pour le mémo.

3/ QUELLES ACTIONS POUR L'AVENIR ?

Réflexion à mener sur les conditions dans lesquelles œuvrent les juges : sur une demi-journée plutôt que sur une journée entière, augmenter le nombre de juges locaux.

Réflexion sur la qualité de l'accueil des juges : protocole existant dans le cahier des charges.

Marie-Anne Gorichon-Dias
Présidente COTR